



ACCES
industrie

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 754 704,80 €
Siège social : 2 rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS
421 203 993 R.C.S. AGEN

* * * * *

**ACCES INDUSTRIE ENGAGE SON TRANSFERT
DU COMPARTIMENT C DE NYSE EURONEXT PARIS SUR ALTERNEXT**

TONNEINS, le 27 avril 2010

ACCES INDUSTRIE, spécialiste de la location de nacelles élévatrice, a décidé de convoquer une assemblée générale le 25 mai 2010 afin d'autoriser son directoire à transférer la cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris compartiment C vers le marché multilatéral de négociation Alternext de Nyse - Euronext Paris.

Cette décision fait suite aux nouvelles dispositions de la loi du 19 octobre 2009 et à l'adaptation par l'Autorité des marchés financiers de certains articles de son règlement général par arrêté du 4 novembre 2009. Ces dispositions visent à ouvrir à Alternext aux sociétés cotées des compartiments B et C d'Euronext, souhaitant s'affranchir d'un certain nombre de contraintes qui ne se justifient véritablement que pour les moyennes et larges capitalisations boursières.

En effet, les contraintes imposées aux sociétés cotées sur un marché réglementé tel qu'Euronext Compartiment C sont disproportionnées tant en termes de coût que d'énergie par rapport à la taille de la société.

Si les actionnaires se prononcent favorablement au transfert, l'admission sur Alternext interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'assemblée.

Ce transfert n'impactera pas la stratégie de transparence financière de la société qui s'engage à :

- publier ses comptes annuels audités, néanmoins sans obligation de les soumettre à la norme IFRS, dans un délai de 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ;
- publier ses rapports semestriels non audités, dans un délai de 4 mois suivant la clôture du semestre ;
- communiquer sur les transactions des dirigeants et plus généralement sur toute information susceptible d'influencer le cours de bourse



A contrario, certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur la société seraient allégées ; ainsi :

- La société ne serait plus tenue de publier des informations trimestrielles ;
- Le communiqué sur les honoraires des Commissaires aux comptes et le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise n'auraient plus à être établis.

Conformément aux dispositions des articles 223-15-2 et 231-1 du règlement général de l'AMF, ACCES INDUSTRIE restera soumise, pendant trois ans à compter de son admission sur Alternext, au régime des déclarations de franchissements de seuils, des déclarations d'intention et des offres publiques des sociétés cotées sur Euronext.

ACCES INDUSTRIE procédera à la diffusion de la communication nécessaire en application des dispositions de l'article L. 223-36 du règlement général de l'AMF.

Le calendrier simplifié indicatif du transfert est le suivant :

Dates retenues	Délais	Evenements
lundi 19 avril 2010	AGO - 35	Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour statuer sur une résolution spécifique
mardi 25 mai 2010	AGO	Vote favorable de l'assemblée générale ordinaire sur le transfert d'Euronext à Alternext Information du public de la décision
lundi 7 juin 2010		Mise en œuvre de la décision de demande de transfert Information immédiate du public de la décision de demande de transfert Dépôt du dossier auprès de NYSE Euronext Recherche d'un listing Sponsor Demande de radiation des titres d'Euronext Paris et demande de leur admission sur Alternext
lundi 9 août 2010	AGO + 2 mois	Radiation des titres d'Euronext et admission sur Alternext
mardi 9 novembre 2010	Transfert + 3 mois	Date limite de choix du Listing Sponsor

Ce calendrier n'est qu'indicatif et serait susceptible de modification en fonction des contraintes tenant au respect des conditions exigées pour le transfert de cotation sur Alternext et des discussions nécessaires, le cas échéant, avec les personnes concernées pour la réalisation de ce transfert.

A propos d'ACCES INDUSTRIE

Accès Industrie est un spécialiste de la location de nacelles élévatrices à destination du secteur de la construction et de la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux.

La Société Accès Industrie est cotée sur Euronext Paris, compartiment C, sous le code Isin FR 0010567032

Contact

Caroline Genre : 05 53 88 27 98
finances@acces-industrie.com

